

Fédération des centres
Sociaux et Socioculturels
de la Côte-d'Or

Centre Social

Assemblée Générale

Centre Social - Arnay le Duc

le 15 Mai 2014

Fédération des Centres sociaux & Socioculturels de la Côte-d'Or
Maison des Associations - 2 rue des Corroyeurs - 21068 DIJON
Tél : 03 80 54 05 92 - Fax : 03 80 54 05 93
E-mail : centres-sociaux.21@wanadoo.fr
Site Internet : www.centres-sociaux-21.fr

RAPPORT D'ACTIVITES

I. La Vie Fédérale

1. Le Bureau fédéral
2. Le Conseil d'Administration
3. L'Assemblée Générale
4. La Vie Régionale
5. La Vie Nationale et le Congrès des Centres Sociaux

II. La Vie du Réseau

1. La Mission d'Appui aux Centres Sociaux
2. Qualifier les acteurs pour qualifier les projets
3. La Communication et l'Information
4. Des accompagnements thématiques

III. Conventions et Partenariats

I. - LA VIE FEDERALE

1 - Le Bureau fédéral

Présidé par Maurice SURDON, le bureau est composé de 4 autres membres élus par le Conseil d'administration du 25 juin 2013.

Président :	Maurice Surdon
Vice-Président :	Jean- Louis Merle
Secrétaire :	Fabrice Schoutith
Trésorier :	Joëlle Cornu
Membres :	Marie-Jo Bourcier et Jean-Michel Pierret

Il s'est réuni 4 fois en 2013. À noter un bureau particulier le 28 mars 2013 avec des représentants de la Fédération nationale afin d'engager la réflexion sur l'avenir de la Fédération. Il faut ajouter à ces réunions de nombreux rendez-vous du président et de la trésorière pour régler les affaires courantes de l'association.
Christian BON participe au bureau.
Le bureau a pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration et de veiller à leur mise en oeuvre.
Il coordonne les missions et représentations assumées par la Fédération
Il suit les agendas.
Il suit la gestion courante de la Fédération.
Il fait régulièrement le point sur les relations avec nos partenaires.
Il assure la fonction employeur.

2 - Le Conseil d'Administration

Présidé par Maurice SURDON.

Il est composé de 11 membres élus émanant des 3 collèges, associatifs, institutionnels et professionnels et des membres de droit. Faute de candidature, le nombre minimum de 16 prévus par les statuts n'est pas atteint.

Il s'est réuni 7 fois en 2013 au siège de la Fédération et au centre social de Gevrey-Chambertin. Christian BON participe au Conseil d'Administration, qui décide des grandes orientations et des budgets. Au-delà des membres élus, tous les centres sont invités à participer. Le conseil d'administration se veut être un lieu de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs du réseau. On a pu constater comme les années précédentes une participation active de certains membres et centres.

En 2012, le conseil d'administration s'était engagé à travailler sur un nouveau projet fédéral en 2013. La prolongation prévue d'un an a été renouvelée afin de consacrer les années 2013 et 2014 à une réflexion plus profonde qui doit prendre en compte des enjeux importants internes et externes. Le conseil d'administration, après la rencontre du bureau avec des représentants de la Fédération nationale, a validé une démarche qui

prend en compte les mutations importantes prévues dans les prochaines années et a décidé de solliciter le fonds mutualisé pour être accompagné dans ces changements.

Origine et motivation de la demande au fonds mutualisé :

Les conseils d'administration du 15 avril 2013 et du 25 juin 2013 ont validé la démarche, qui s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet fédéral pour les années 2014-2015-2016.

La Fédération de Côte-d'Or aura 30 ans en 2014. Elle a été créée par 8 centres sociaux : Longvic-Valentin, Arnay le Duc, Pouilly en Auxois, Epoisses, Mirebeau, Fontaine-Française, Gevrey-Chambertin et Talant ; 3 ont aujourd'hui disparu. Seuls quatre des acteurs fondateurs : Maurice Surdon et Joëlle Cornu, membres élus, Marie Jo Bourcier et Christian Bon salariés, sont toujours dans les instances fédérales.
Le 1er juin 1989, Christian Bon - alors directeur du centre socioculturel de Gevrey Chambertin - a été mis à disposition de la Fédération départementale pour assurer la fonction de délégué départemental à hauteur de 12 h 30 par semaine (1/3 Temps) ; en 2000 il quitta sa fonction de Directeur pour assurer la seule mission de délégué à 80 %. Son départ à la retraite annoncé plus d'un an à l'avance doit permettre d'élaborer collectivement une stratégie pour son remplacement et pour l'évolution de la Fédération.

État des lieux :

26 centres sont agréés par la CAF en Côte-d'Or, 22 sont adhérents à la Fédération dont un qui vient d'être créé et en cours de reconnaissance.

Sur les 22 centres adhérents :

- ✓ 5 sont en gestion associative, dont deux avec une double affiliation (l'une à la FRMJC, la seconde à Léo Lagrange)
- ✓ 2 en gestion directe CAF
- ✓ 15 en gestion municipale (Ville, CCAS, Communauté de Communes, syndicat intercommunal)

Les attentes du réseau :

La Fédération est composée d'un réseau dont les attentes sont très différentes. La majorité des centres étant municipaux, ils bénéficient de nombreux services de la part de leur municipalité ; se pose pour eux la question de la plus value d'une Fédération, (difficulté pour les directeurs à légitimer auprès de leurs élus leur participation, parfois leur adhésion). La Fédération est davantage perçue comme un lieu ressources en cas de besoin que comme un espace de travail coopératif.

Ce soutien du Fonds mutualisé doit permettre d'accompagner le changement, lié au départ du délégué et d'engager le démarrage d'un nouveau projet fédéral pour 2014 – 2015- 2016.
Maurice Surdon, Président et Joëlle Cornu, trésorière, ont également fait part de leur projet de départ à moyen terme. D'autres départs sont également possibles : 2014 étant

une année électorale pour les élus municipaux, certains représentants des centres municipaux sont amenés à changer ; ceci peut constituer un levier intéressant, la constitution de nouvelles équipes pouvant amener une demande de temps d'information et de formation en direction de nouveaux élus.

Les enjeux :

- ✓ Adapter la Fédération à sa nouvelle configuration (moins de centres associatifs, poids des centres municipaux, place des habitants)
- ✓ Identifier les attentes des centres, de leurs personnels, des bénévoles vis à vis de la Fédération.
- ✓ Analyser l'impact de la réalité régionale dans la charge de travail : celle du délégué actuellement, celle qui sera conservée par la Fédération de Côte d'Or et celle qui pourrait être transférée dans la Nièvre.
- ✓ Retrouver après 2014 un équilibre financier durable.

Pour faire face à ces enjeux et changements, le Conseil d'Administration a décidé de solliciter le Fonds Mutualisé, la demande correspondant à une Convention de développement de 3 ans : 2013 – 2014 et 2015.

La perspective de ce changement doit permettre de redynamiser la Fédération afin de redéfinir les attentes des centres en matière de formation, d'accompagnement, d'échanges, de soutien technique, mais également de mesurer les possibilités d'engagement dans l'animation du réseau, à la fois dans des espaces de travail et dans la nécessaire instance dirigeante.

La Fédération a souhaité être accompagnée dans sa démarche ; dans cette optique, le conseil d'administration a retenu la société VISIONS CROISEES, organisme spécialisé dans l'accompagnement au changement. Pour 2013 le financement est assuré par le Fonds mutualisé.
La demande s'élève à 30 000 € (*) pour 2013, 2014 et 2015.
(*) Dont 5 000 € en 2013 pour le financement de l'accompagnement par *Visions croisées*

Cette convention de développement et le soutien du fonds mutualisé aux réseaux des centres sociaux de Côte-d'Or, au-delà d'une aide financière nécessaire pour cette période de transition, doit permettre de renforcer notre fédéralisme afin de peser sur nos partenaires pour inscrire durablement les centres sociaux dans le développement des territoires dans notre département.

3 - L'assemblée Générale

Elle s'est tenue le 28 Mai 2013 au Centre Social de Châtillon sur Seine.
Compte rendu en annexe.

4 - La Vie Régionale

L'Union Régionale des centres sociaux de BOURGOGNE est composée des fédérations départementales de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

L'assemblée Régionale s'est déroulée le 17 avril 2013. L'alternance prévoyait que statutairement la présidence revienne 1 année sur deux à la Fédération de la Nièvre ; il a été décidé à l'unanimité que Monsieur Maurice Surdon reste à la présidence encore une année afin de faciliter les procédures administratives et notre réactivité auprès des partenaires régionaux qui sont à Dijon pour la plupart.

L'échelon régional est devenu indispensable, il a permis la mise en œuvre de la convention signée avec la caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole et la signature d'une convention avec un nouveau partenaire, la Caisse de Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) ; pour ses partenaires, les interlocuteurs n'existent plus au niveau départemental
Le Conseil d'Administration de l'Union Régionale a dégagé plusieurs priorités en lien avec nos orientations départementales et celles de la Nièvre :

- ✓ D'une part, renforcer le niveau régional pour une meilleure prise en charge des dossiers régionaux et une poursuite du développement de notre réseau vers les 2 autres départements de Bourgogne dépourvus de Fédération. (En 2013 les centres de la ville d'Autun ont rejoint notre réseau).

- ✓ D'autre part, garder la dimension départementale, la proximité étant nécessaire pour être à l'écoute des besoins des centres. Nos deux Fédérations, en accord avec la Fédération nationale, doivent dès maintenant élaborer la stratégie du réseau pour les prochaines années ; dans son nouveau projet fédéral, la Côte-d'Or intégrera cet objectif.

Conseil Régional de Bourgogne

Les relations avec le Conseil Régional s'effectuent par l'intermédiaire du CRAJEP ; Christian Bon est membre du Bureau et représente les Centres Sociaux de Bourgogne.
Extrait de la Charte avec le Conseil Régional qui sera révisée en 2014 :

La Région Bourgogne inscrit son action en direction des associations dans une perspective d'ensemble qui reconnaît leur rôle irremplaçable dans les politiques de développement local, l'éducation tout au long de la vie, la culture, le sport, et les loisirs éducatifs. Elle souhaite élaborer, en concertation, une véritable politique pour l'éducation populaire qui s'appuie sur les principes d'une reconnaissance mutuelle et d'une vision partagée d'objectifs et de valeurs : formation des citoyens, émancipation intellectuelle et sociale, solidarité contre les injustices et les discriminations, promotion des libertés publiques.

Le CRAJEP est une coordination de 17 fédérations régionales représentatives des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Bourgogne.
Ces associations d'éducation populaire sont une composante essentielle du mouvement associatif bourguignon et des forces sociales œuvrant à tous les échelons du territoire de la Bourgogne.
L'éducation populaire en Bourgogne s'engage dans une rénovation de ses pratiques pour affirmer dans un contexte politique régional nouveau et encourageant, sa vocation à œuvrer pour la promotion sociale, individuelle et collective des citoyens. Par une démarche intergénérationnelle et interculturelle, elle vise à transformer les rapports que les citoyens entretiennent avec leur territoire et leur vie quotidienne en développant, notamment par l'éducation sous toutes ses *formes, le civisme et la formation de l'esprit critique.*
Le CRAJEP, avec toutes les fédérations qui le constituent, s'inscrit dans les exigences de l'idéal démocratique et républicain. Il considère que sa participation au mouvement social, à la vie politique, économique, culturelle est au cœur des enjeux démocratiques actuels. Il souhaite par conséquent être un partenaire actif de la Région Bourgogne.

La présente Charte pour le développement de l'Éducation Populaire est un cadre général, élaboré en commun, constitué de six grandes orientations d'actions à partir desquels le Conseil Régional examinera avec bienveillance les conventions particulières qui lui seront proposées par chaque fédération d'éducation populaire qui le souhaite. La présente Charte pourra faire l'objet d'une renégociation après évaluation.

Les modalités de mise en œuvre de la Charte pour le financement de projets se sont concrétisées. Deux conventions ont été signées :
- Tête de réseau : Soutien en 2013 du Conseil Régional à hauteur de 16 980 € (baisse de 920 €).
- Formations destinées aux administrateurs bénévoles des fédérations, des centres et des responsables administratifs : 2 184 €
- Une demande dans le cadre des actions innovantes n'a pas été retenue

À la suite des journées régionales d'Anost en 2010, un deuxième volet était programmé afin de contribuer à la mise en œuvre de projets culturels en Bourgogne ; l'action avait été reportée en 2013, mais elle a été annulée, le Conseil Régional ne pouvant plus assurer le financement compte tenu du dépassement du délai légal pour le versement de la subvention.

Les membres du bureau du CRAJEP assurent des représentations dans différentes instances ; Christian Bon est membre de la commission consultative du FDVA.

L'Union Régionale est également représentée par plusieurs de ses membres à la Commission Régionale Fonjep, aux jurys régionaux DEFA, BPJEPS, BAPAAT, BAFD, aux instances de la formation professionnelle (EDDF), au comité de pilotage du Programme régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI), aux travaux du Conseil régional sur l'observation des emplois et des formations du secteur social.

Notre fédération est également sollicitée par la région de Franche-Comté qui n'a pas de Fédération et qui a bénéficié d'une aide nationale à travers le Fonds Mutualisé pour la création d'un réseau régional. Christian Bon a participé à l'Assemblée Générale à Besançon à la création de la Fédération Régionale. Les perspectives d'un rapprochement des Régions Bourgogne et Franche-Comté sont des éléments nouveaux à prendre en compte dans le développement du réseau.

5 - La Vie Nationale

Notre participation active traduit notre volonté d'être partie prenante du réseau national des centres sociaux. Il s'agit non seulement d'y trouver un soutien, un lieu ressources, mais aussi de vouloir s'associer à d'autres projets sociaux, développés sur d'autres territoires, pour agir ensemble et multiplier les chances de voir évoluer des systèmes, des dispositifs, des façons de gérer qui ne respectent pas toujours la dignité humaine et l'égalité des personnes, et qui ne s'appuient pas suffisamment sur la solidarité.

2013 a été marqué par le 8ème congrès des Centres Sociaux de France qui s'est déroulé au Palais des Congrès de Lyon les 21, 22 et 23 Juin 2013. La délégation de Côte-d'Or se composait de 29 personnes (élus, directeurs, référents familles). De nombreux forums, ateliers, conférences, autour des thèmes de l'éducation, la discrimination, la santé, la précarité, le logement, la démocratie ou l'isolement, étaient organisés durant ces trois journées, dans une ambiance conviviale et studieuse.

Christian Bon avait à charge pour la Fédération d'organiser l'animation de deux ateliers auxquels ont participé élus et salariés de centres de Côte-d'Or

- ✓ Réforme des territoires : quelle place pour les habitants ?
- ✓ Les centres sociaux ruraux : enjeux et opportunités

JPAG

Cette rencontre se déroule tous les deux ans ; c'est un temps de formation qui regroupe essentiellement des directeurs de centres sociaux pendant trois jours.
La proposition du Conseil d'administration de la Fédération de Côte-d'Or, appuyée par la Fédération de la Nièvre, d'accueillir les prochaines journées de l'animation globale a été validée par le CA national ; cette manifestation aura lieu au Palais des Congrès de Dijon les 18, 19 et 20 novembre 2014 et devrait permettre de mobiliser notre réseau et ses partenaires. Un comité de pilotage a été créé en 2013 ; 3 personnes de Côte-d'Or participent à ce groupe de travail : Estelle Lemoine, Olivier Teixeira et Christian Bon.
La Fédération nationale a également sollicité la Fédération de Côte-d'Or pour accueillir l'Université Fédérale, autre manifestation nationale qui a regroupé Présidents et délégués des Fédérations. Elle s'est déroulée au Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon début février 2014.

Les autres implications

- ✓ Réunion des délégués : Christian Bon, 2 fois 2 journées.
- ✓ Rencontre des présidents : Maurice Surdon, 2 journées :
- ✓ Groupe national des trésoriers (Chantier « économie et fédéralisme ») : Joëlle Cornu
- ✓ Assemblée Générale Nationale : Elle s'est déroulée pendant le congrès, 4 membres de la Côte-d'Or ont représenté la Fédération.
- ✓ Groupe national centres sociaux, Développement Social Local et Vieillissement : Christian Bon participe à ce groupe de travail qui s'est réuni 2 fois en 2013 pour préparer la mise en oeuvre des différents axes du plan de développement 2014 - 2017 avec la CNAV.

II. - LA VIE DU RESEAU

Les centres sociaux adhérents à la Fédération sont au nombre de 22.

1 - La Mission d'Appui aux Centres Sociaux

Aide technique, information, gestion, formation, appuis techniques et logistiques, telles sont les missions fixées par la Fédération des Centres sociaux dans ses statuts, et ses orientations fédérales. L'objectif étant d'apporter à chaque centre social l'aide technique dont il a besoin au moment où il en a besoin.
Cet appui technique concerne l'équipe. Il peut tout aussi bien répondre à des demandes techniques ou logistiques, des demandes de conseil, des recherches d'informations, ou répondre à des besoins particuliers de formation.
La Fédération des Centres sociaux est présente à toutes les Assemblées Générales des Centres sociaux, à de nombreux Conseils d'Administration, aux Comités de pilotage mis en place dans les Centres sociaux, mais aussi aux commissions d'évaluation de la CAF. Conformément aux objectifs de la Charte de qualité, cette mission est assurée par le délégué.
8 commissions d'évaluation ont eu lieu en 2013 : Gevrey-Chambertin, Semur, Quetigny, Dijon Grésilles. Longvic, Genlis, Plombières. Tous les agréments ont été renouvelés.
Le Centre social de la Communauté de communes d'Alésia et de la Seine à Venarey les Laumes a obtenu un premier agrément pour 1 an en janvier 2013.

Rappelons que ce soutien au réseau est quotidien. Il peut être immédiat, (téléphone) ou établi (participation aux réunions ou mise en place de formations spécifiques). Il se traduit par une participation régulière aux comités de pilotage, plus de 20 en 2013.

1) <u>Aide aux logiciels AIGA</u>

Comme les années précédentes, l'aide apportée par la Fédération aux logiciels AIGA évolue en même temps que ces logiciels eux-mêmes. Les comptables et agents d'accueil des centres sociaux sont aujourd'hui suffisamment formés pour être autonomes au quotidien. La mission de la Fédération répond plus spécifiquement à des besoins législatifs et la mise en œuvre de ceux-ci sur les logiciels de paie.

Il faut rappeler que la professionnalisation des acteurs, initiée depuis maintenant plusieurs années, fait évoluer ce soutien technique, sans pour autant perdre la personnalisation de ce type d'assistance.

La société AIGA a informé tous les centres utilisateurs du logiciel Superbase qu'ils cessaient la maintenance de cette gamme (paies et comptabilité), au profit des logiciels Cloé comptabilité et Cloé paies, plus adaptés aux besoins et évolutions actuels.
La Fédération travaille depuis 2012 sur ces nouveaux logiciels, les centres se sont progressivement équipés également. Agnès Zima est en mesure d'apporter un soutien

logistique à tous les centres. Ces interventions peuvent être ponctuelles ou plus régulières selon les cas.

Les besoins des centres sociaux restent toujours très spécifiques : connaître et comprendre dans un premier temps les évolutions législatives ou conventionnelles, pour ensuite pouvoir appliquer et répercuter toutes ces modifications, tant sur les libellés de paies que sur la comptabilité.
De ce fait, le soutien de la Fédération à certains centres reste très fort.

2) Soutien technique aux centres sociaux : soutien comptable, accompagnement, législation

Les centres sociaux restent très demandeurs en matière de législation du travail, de suivi de la réglementation sociale et juridique.

- Les besoins en comptabilité des centres sociaux associatifs restent très spécifiques, et plus particulièrement en fin d'année, lors de l'établissement des bilans, du calcul des amortissements, ou de l'élaboration des budgets réels ou prévisionnels. La qualification des acteurs a permis leur autonomie dans ce domaine, sur le travail quotidien : saisie des journaux, vérifications mensuelles des comptes, établissement des plans de trésorerie…

- Les besoins en paies continuent d'évoluer vers plus de législation sociale et juridique. Celle-ci étant en constante évolution, la Fédération des Centres sociaux est souvent sollicitée dans ces domaines très particuliers. Pour y répondre au mieux, elle reçoit depuis de nombreuses années un outil très performant : le guide permanent de la paie, mis à jour régulièrement selon l'actualité et la législation en cours, permettant ainsi de suivre l'évolution des différents types de contrats et du calcul des modifications de salaires s'y afférant.

Les références documentaires pour répondre à ces demandes s'appuient également sur des newsletters quotidiennes telles que les « Éditions Législatives », les « ASH », la « Lettre Info » de l'Urssaf, mais aussi des revues mensuelles telles que « Association Mode d'Emploi », les bulletins du SNAECSO, d'Habitat Formation ou de newsletters tirées de divers sites Internet.

3) Soutien avec convention

Interface - Mission de saisie et d'établissement des salaires et des charges sociales
Une convention est signée depuis janvier 2011 avec l'association Interface. Elle porte sur la saisie des fiches de salaires sur le logiciel AIGA, et le calcul et l'établissement des charges sociales trimestrielles et annuelles.
Cette convention est renouvelée pour l'année 2014.
L'association Interface verse à la Fédération les coûts salariaux liés à la mise à disposition d'Agnès Zima pour la réalisation de ces missions.

Centre Social et Culturel du Comité Bressan - Louhans
Une convention est actuellement à l'étude entre l'Union Régionale, les deux fédérations de Côte-d'Or et Nièvre et ce centre pour la mise en place d'un soutien tant administratif que d'animation de réseau. Les missions de la Fédération de Côte-d'Or porteront sur la saisie des fiches de salaires, ainsi que l'établissement des charges sociales trimestrielles et annuelles. Ces interventions seront facturées selon les coûts salariaux liés à la mise à disposition d'Agnès Zima qui établira les fiches de salaires. Les missions de la Fédération de la Nièvre portent plus particulièrement sur le soutien à l'animation du réseau et l'aide à la mise en place du projet.

2 - Qualifier les acteurs pour qualifier les projets

Cet axe de travail reste transversal à l'ensemble des objectifs du projet fédéral et demeure une priorité, que nous travaillons en direct avec les Centres et les partenaires dans le cadre de la Charte de Qualité signée avec le Conseil Général, la CAF de Côte-d'Or et la MSA.

- **Journée d'étude Animation de la Vie Sociale**

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, un travail s'est engagé sur la circulaire de juin 2012 depuis l'an passé. Il s'est poursuivi en 2013 par la mise en place d'une journée d'étude sur l'Animation de la Vie Sociale, en collaboration avec le Conseil Général de la Côte-d'Or et la Caisse Régionale de Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne.
Cette circulaire de la CAF, parue en Juin 2012, est progressivement appliquée lors des renouvellements de l'agrément des Centres Sociaux. Celle-ci est confirmée par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), signée le 16 Juillet 2013, et prévoit « une diffusion et un accompagnement » dans son application. Un temps d'appropriation de ce texte, partagé par l'ensemble des acteurs concernés (élus, gestionnaires, directeurs et référents familles) fut organisé le 14 Octobre 2013 au Centre Social des Grésilles, à Dijon. Celui-ci a permis de travailler sur les incidences de la circulaire dans la mise en œuvre des contrats de projets des Centres Sociaux.
L'association ACCOLADES a animé cette journée : 81 personnes ont activement participé à ces travaux (élus, directeurs, conseillers techniques, référents familles)

- **Commission formation**

La commission formation, constituée au cours de l'année 2010, est composée de six directeurs de centres sociaux, de Christian Bon et d'Agnès Zima pour la Fédération. Elle s'est réunie plusieurs fois au cours de l'année 2013
Un programme de formation, élaboré en conformité avec les objectifs et les souhaits des centres sociaux, est proposé à tous les acteurs des centres sociaux de la Côte-d'Or.
Les journées de rencontre « échanges de pratiques » pour les différents acteurs restent l'axe majeur de ce programme.
L'objectif de ces journées est de permettre la rencontre et l'échange entre les professionnels des différents centres sociaux. La commission formation a souhaité maintenir la gratuité de ces journées. Le repas de midi restant un temps important

d'échanges, il est demandé à chaque stagiaire d'être présent et d'apporter une partie du repas. Cette initiative reçoit un excellent accueil de la part des participants.
Cet axe a mobilisé l'ensemble de la commission formation et a débouché sur un grand nombre de propositions.

Des journées thématiques ont été proposées tout au long de l'année 2013 en fonction des acteurs :

✓ **Référents Famille** - Mardi 5 Mars 2013 - à la Fédération des Centres Sociaux - 12 participants - Témoignage d'Aurélie Bonet, Centre Social Espace Coluche Genlis

Thèmes de cette journée :

- Ateliers adultes
- Sorties familles
- Parentalité

✓ **Référents Famille** - Lundi 7 et 14 octobre 2013 - Centre social de Longvic - Construire une recette avec le logiciel créé dans le cadre du partenariat avec SEB/FONDALIM

✓ **Directeurs ALSH** - Mardi 14 Mai 2013 à Longvic - 5 participants

Thèmes de cette journée :

- Échanges de pratiques

✓ **Animateurs CLAS** - Vendredi 7 Juin 2013 à Talant - 8 participants
Intervenant : Olivier Teixeira - CAF

Thèmes de cette journée :

- Le cadre général des CLAS
- Les champs et limites de l'intervention de l'animateur
- Échanges d'expériences

✓ **Animateurs CLAS** - Vendredi 29 Novembre 2013 à Talant - 15 participants
Intervenante : Michèle Oberty - CAF

Thèmes de cette journée :

- Approche théorique du jeu
- Place du jeu dans l'accompagnement à la scolarité
- Animer un temps de jeu
- Sélectionner et analyser un objet ludique, découverte/essai
- Acheter, emprunter des jeux
- Temps de partage et d'expérience

✓ **Rencontre des Directeurs** :

Trois rencontres se sont déroulées en 2013

↳ Une au niveau régional : un temps de rencontre, d'échanges et de réflexions, en direction de tous les directeurs des centres sociaux de Bourgogne a eu lieu à Autun le 14 février. 22 participants étaient présents pour travailler sur le projet régional et la formation.

- Une au centre social des Grésilles le 14 octobre : Séminaire d'une journée pour un travail sur la circulaire CAF de 2012 relative à l'animation.
- Une au siège de la Fédération le 23 novembre pour des échanges d'informations et d'analyses sur les questions de qualification de formation et leurs évaluations en lien avec l'application de la circulaire CNAF de juin 2012

Jean Marie Laurent, Délégué général adjoint à la FCSF, nous a accompagnés sur ce temps de travail.

3 - La communication et l'information

- **La Communication :**

La communication et l'information restent une fonction fédérale de base essentielle à la promotion des Centres Sociaux et de leurs projets.
Elle se décline en plusieurs axes de travail, articulée autour de la vie du réseau départemental, régional et national.
Au-delà des outils et des supports de communication et d'information « visibles », cette fonction est assurée au quotidien par l'ensemble de l'équipe, tant par les réponses que nous apportons régulièrement aux sollicitations des centres et des partenaires que par nos diverses participations à des réunions institutionnelles.

La Fédération des centres sociaux reste un relais d'information de nos partenaires institutionnels et associatifs dans la mesure où leurs actions conduites, leurs dispositifs proposés peuvent s'inscrire dans le projet du centre social et être utiles aux acteurs de notre réseau

- **L'information :**

Le site Internet de la Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or

Le site Internet, en ligne depuis plusieurs années peut être visité à cette adresse : www.centres-sociaux-21.fr.
Il est actualisé à chaque demande des centres pour les pages concernant les différents sites des centres sociaux.
Les pages de la Fédération des Centres Sociaux sont souvent actualisées. Les contenus suivent l'actualité du réseau : des documents, des liens, des diaporamas sont mis en ligne et peuvent être téléchargés ou consultés en ligne.
Des pages destinées aux adhérents ont été ajoutées. Elles sont également actualisées en fonction des besoins.

- ✓ Aide aux Projets Vacances : toutes les informations, liens utiles et documents à télécharger sont disponibles dans l'espace adhérent
- ✓ Congrès 2013 : À ce jour, la page consacrée au Congrès 2013 reste consultable ; il est toujours possible d'y trouver et de télécharger le programme, les ateliers et forums proposés lors de ces trois journées de congrès, ainsi qu'une exposition sur « L'histoire des Congrès ».

Le site de la Fédération Nationale et la lettre d'informations mensuelles
Pour recevoir la lettre d'informations mensuelles de la Fédération nationale, il est nécessaire de se rendre sur le site de la Fédération nationale à cette adresse : http://www.centres-sociaux.fr/ et de s'inscrire dans la rubrique « Lettre d'informations » par une adresse mail.

4 - Des Accompagnements Thématiques :

En fonction d'une part de l'évolution des Centres Sociaux et de leurs projets, et d'autres part des orientations nationales et locales, la Fédération a développé des axes de travail permettant de renforcer l'accompagnement des centres sur certaines thématiques d'actions comme : les projets Familles et les projets culturels ou la prévention du vieillissement. Ces thématiques sont suivies depuis plusieurs années.
Ces accompagnements se font soit en direct avec les centres et en relation avec des dispositifs et des projets nationaux, soit en réseau entre centres ou au cours de groupes de travail thématique permettant la rencontre de centres investis sur ces projets et d'autres en construction. L'objectif étant de créer une dynamique de projets et une opportunité d'actions, la Fédération pouvant faciliter l'accès à des dispositifs, à des formations, en inscrivant ce travail dans la durée et par un engagement effectif de la Fédération à des niveaux d'articulation entre les centres et les partenaires.

- **Portes du Temps**

Les Portes du temps s'inscrivent dans cette démarche ; c'est un dispositif du Ministère de la Culture : une convention est signée entre l'état et notre Fédération nationale.
Il s'agit d'une ouverture de la culture auprès des publics éloignés dans des lieux labellisés par le Ministère. Il n'en existe pas en Côte-d'Or. Les plus proches sont Bibracte et les Salines d'Arc et Senans dans les départements voisins.
Le Conseil d'administration a validé la proposition du délégué d'étudier la faisabilité d'une labellisation dans le cadre des Minoteries, nouveau « pôle jeune public » qui a ouvert en octobre 2014 dans la halle Bonnotte, un ancien bâtiment à vocation militaire avenue Jean-Jaurès à Dijon, dans le futur quartier de l'Arsenal. La direction de ce nouveau lieu a été confiée au Théâtre de l'Artifice qui serait favorable à l'étude d'un projet avec les centres sociaux. De nombreuses rencontres ont été organisées avec les partenaires (Direction Régionale de la Culture, Direction Régionale Cohésion Sociale, Conseil Régional, Ville de Dijon). Le dossier sera déposé en janvier 2014 pour une habilitation par le Ministère de la culture.

- **Service civique** :

Suite à la demande d'agrément par la Fédération d'accueillir des jeunes en Service Civique pour des missions dans les centres sociaux adhérents, notre conseil d'administration de septembre 2010 avait approuvé la procédure proposée et accepté de porter l'agrément pour mettre à disposition des jeunes en Service Civique dans les centres sociaux de Côte-d'Or. Ce dispositif a été poursuivi en 2013. Les jeunes sont suivis par un tuteur dans le centre d'accueil. Le délégué de la Fédération rencontre les jeunes en service civique pour leur entrée dans le centre, au minimum une fois au cours de leur service et à la fin pour un bilan.

Services civiques signés ou en cours en 2013 :

- ✓ Gwendoline Chevaux - Quetigny - Contrat du 1er Septembre 2012 au 31 Août 2013 (12 mois)
- ✓ Marion Bridot - Marcilly sur Tille - Contrat du 1er Octobre 2012 au 30 Septembre 2013 (12 mois)
- ✓ Mélody Pidoux - Marcilly sur Tille - Contrat du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013 (12 mois)
- ✓ Marion Eloy - Marcilly sur Tille - Contrat du 16 Septembre 2013 au 15 Juillet 2014 (10 mois)
- ✓ Dorian Colombelle - Marcilly sur Tille - Contrat du 16 Septembre 2013 au 15 Juillet 2014 (10 mois)

La formation obligatoire est mutualisée et organisée par la Fédération Nationale ; elle a été suivie par les jeunes entrés en contrat en 2012. Les services civique entrés en septembre participeront aux formations en 2014.

- ➢ **Seb- Fondalim**

Ce partenariat a été mis en place en 2012 à la suite de deux préoccupations convergentes : d'une part, des industriels bourguignons du domaine alimentaire ne voulant pas mettre à la poubelle des produits consommables et, d'autre part, des associations caritatives désireuses d'avoir plus de produits à distribuer aux personnes à faible revenu.
Mais il ne suffit pas de disposer de produits, encore faut-il savoir les utiliser. Ce constat les a conduit à se rapprocher de notre Fédération afin d'imaginer des ateliers cuisine. Ceux-ci se sont mis en place après une réflexion avec les référents famille du réseau, dans un premier temps au siège de la société SEB, l'objectif étant ensuite de mener des actions avec les familles. L'association Eveil'O'Goût a apporté la dimension sensorielle au projet.
En 2012, un premier recueil de recettes a été réalisé en collaboration avec l'agence graphique Moutarde Konnection et servira de modèle pour d'autres réalisations dans les centres. Des ateliers cuisine se sont déroulés dans plusieurs centres en 2012 et 2013 : ils devaient permettre de compléter le livre de recettes. Des formations ont été mises en place avec une implication forte du centre social et de la médiathèque de Longvic. Malheureusement des difficultés dans les centres n'ont pas permis de répondre à nos engagements. La société SEB a souhaité mettre fin au partenariat à la fin de l'année 2013.

III. – CONVENTIONS ET PARTENARIAT

✓ CONSEIL GENERAL DE LA COTE-D'OR

La convention signée en 2010 avec le Conseil Général se terminait en 2012 ; une nouvelle convention a été signée pour 2013 : elle s'inscrit dans la suite des 4 précédentes mais ne couvre qu'une seule année ; elle s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de la Charte de qualité signée entre le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole et notre Fédération.

À savoir notamment :

- ✓ Les grandes orientations visant à améliorer sur les territoires la complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif mis en œuvre par les équipes des services sociaux des agences Solidarité et Famille et le développement d'actions d'animation et de socialisation conduites par les Centres Sociaux dans le cadre de leur mission de développement social local.
- ✓ La reconduction du double objectif visé dans la présente convention :
  - Soutien à la Fédération des centres sociaux pour promouvoir sa fonction d'animation globale et de coordination
  - Soutien à la prestation d'animation globale des centres sociaux du milieu rural

Dans cette convention, le Conseil Général réaffirme son soutien aux réseaux des centres sociaux pour un an. L'aide globale est maintenue au niveau de la précédente convention (300 000 €) dont 50 000 € pour la Fédération qui s'engage sur de nouveaux points :

- ✓ Étendre son périmètre d'action au niveau régional en renforçant les mutualisations de moyens et les articulations possibles avec les autres Fédérations départementales
- ✓ Contribuer à la mise en place des nouvelles orientations de la circulaire CNAF de 2012

Pour les centres bénéficiaires, un nouvel élément a été introduit dans la convention et leur a permis en 2013 de toucher une avance dès le premier semestre.

Deux représentants de notre réseau ont été associés aux travaux du Conseil Général pour la préparation du schéma gérontologique 2013-2017 ; les centres sociaux ont été associés dans la mise en œuvre des actions concernant la vie associative et la participation sociale. Les centres sociaux sont intégrés dans le schéma gérontologique dans le groupe : *Prévenir la perte d'autonomie par des actions spécifiques en direction des retraités et personnes âgées*, schéma qui a été adopté et présenté en mai 2013

✓ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA COTE-D'OR

L'un des éléments fédérateurs des centres sociaux de notre département reste l'agrément CAF ; l'expertise de la Fédération est reconnue, elle est associée à toutes les commissions d'évaluation et à tous les comités de pilotage.
Le Conventionnement avec la Caf est renouvelé régulièrement depuis plus de 10 ans. 2013 est une année passerelle : la convention précédente a été prolongée pour un an dans l'attente de la signature de la COG. L'attente de la Fédération est forte : malgré une réelle reconnaissance, la Fédération depuis sa création a été peu soutenue financièrement.
Les démarches engagées avec Monsieur Sanner, directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or en 2012, ont permis de faire évoluer les relations. La subvention pour 2013 a été doublée et s'élève à 10 000 € Une convention triennale devrait être élaborée en 2014. Elle s'appuiera sur la nouvelle circulaire datée de juin 2012 et intitulée « animation de la vie sociale ». Celle-ci remplace celle de 1995. Elle réaffirme le soutien à une politique sociale déterminante pour les familles et les territoires, en réaffirmant et en renforçant l'engagement institutionnel et le rôle central de la branche Famille. Texte de référence pour l'ensemble des centres sociaux, elle participe au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. La clarification des finalités et des missions communes aux structures confère une plus grande lisibilité et davantage de cohérence à la politique sociale.

Le travail engagé le 14 octobre 2013 se poursuivra en 2014 avec notamment une réflexion sur la qualification des directeurs.
Une présentation de SENACS (outil d'observation partagé sur la réalité des centres sociaux était également prévue, elle a été reportée en 2014). L'outil sera mis en place en Bourgogne en 2015.

Dans cette circulaire, la CNAF réaffirme également l'importance de l'animation du réseau des centres sociaux et les possibilités de financement des fédérations départementales ou régionales, des réseaux de centres sociaux, sur la base d'un cadre contractuel adapté au contexte local et comprenant des objectifs ciblés sur des structures ou sur le réseau local.

✓ MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Depuis le regroupement des quatre caisses départementales, les relations se situent à un niveau régional. La MSA et les Centres Sociaux entretiennent en Bourgogne des relations de partenariat s'appuyant sur des valeurs fondamentales de référence telles que la solidarité, la promotion et l'autonomie des personnes, la démocratie participative.

Après une phase expérimentale initiée par la caisse centrale, la première convention de 3 ans s'est achevée en 2013. Le partenariat reprend les objectifs généraux de la Convention Nationale :

Promouvoir une insertion globale et durable

- Développer les politiques territoriales gérontologiques
- Favoriser la prise en compte des attentes des jeunes et la mise en œuvre des réponses au regard des besoins exprimés
- Permettre aux familles d'être acteurs de la vie sociale
- Promouvoir la place du développement social local

Le partenariat se traduit financièrement par un soutien à hauteur de 5 000 € pour l'Union Régionale.

Une convention de partenariat est reconduite régulièrement entre la caisse centrale et la FCSF.

Ce partenariat a permis de contribuer à une action sociale de proximité, de promouvoir la place du développement social territorial et d'initier des actions et services conçus selon cette démarche. La CCMS a proposé aux caisses un soutien en termes d'accompagnement et de financement par l'engagement dans un nouveau dispositif de soutien au développement social local, en lien avec les Centres Sociaux pour une période de 3 ans qui s'est achevée en 2013 ; trois Centres sont concernés en Côte-d'Or : Pouilly en Auxois, Arnay le Duc et Gevrey-Chambertin.

Les conventions devraient être renouvelées en 2014 avec les mêmes axes :

L'axe 1 : **Promouvoir l'animation globale des Centres Sociaux en s'appuyant sur les fondamentaux d'une démarche de Développement Social Local.**
Pour les Centres Sociaux, ce point s'est traduit par le renforcement des moyens de son budget d'animation Globale, élément essentiel dans un contexte financier difficile. La participation de la MSA a été effective immédiatement dans les commissions d'évaluation mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales ; la MSA participe à la validation du contrat de projet, intervient concrètement dans un diagnostic partagé, dans les projets d'action des équipements et dans une analyse partagée. En Côte-d'Or, la MSA a été signataire avec le Conseil Général, la CAF et la Fédération de la Charte de qualité en cours d'élaboration.

L'axe 2 : **favoriser la participation active de la population agricole dans la vie sociale et la dynamique locale, en lien avec l'échelon local de la MSA Bourgogne.**

L'axe 3 : **Être un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la MSA Bourgogne dans tous les domaines.**
Ces axes sont à développer, notamment les modes de représentation dans les centres municipaux : ceux-ci sont à inventer et à adapter car les configurations sont souvent très différentes contrairement aux centres associatifs où l'on pourra modéliser dans l'ensemble de la Région.

✓ DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE.

Historiquement, une convention était signée chaque année avec la Direction Régionale des Affaires sanitaires et sociales. Elle a pour objet de marquer le soutien du Ministère de l'emploi et de la solidarité aux missions d'intérêt général qu'assument les Fédérations de Centres Sociaux.

Les objectifs retenus sont :

- ➢ Accompagnement de l'évolution des Centres Sociaux
- ➢ Démarches d'appui et de qualification
- ➢ Animation de la réflexion et de la communication
- ➢ Formation des acteurs bénévoles et professionnels
- ➢ Mise en pratique de la Charte fédérale nationale

En 2010, la mise en place de la RGPP a conduit au transfert de cette convention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. La convention a été renouvelée pour 2013.

✓ LES AUTRES CONVENTIONS

FONJEP

Suite à une circulaire interministérielle de février 2011 relative aux subventions d'appui au secteur associatif servies par l'intermédiaire du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), les règles d'attribution ont été profondément modifiées. Le travail de partenariat engagé en 2011 avec la direction régionale de la Cohésion sociale pour éviter une logique de « mise à plat » s'est poursuivi en 2013.
Nous disposons d'un ½ poste dans le cadre du quota attribué au réseau des centres sociaux pour les postes d'assistants fédéraux et d'un poste du quota Jeunesse Éducation Populaire.

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

Depuis le lancement en novembre 2009 d'une convention de partenariat entre la CNAV et notre Fédération nationale pour renforcer le partenariat en direction des personnes âgées. La région bourgogne reste parmi les régions pilotes :
Les Centres Sociaux Bourguignons identifient de plus en plus la question des personnes âgées dans leur projet social d'animation globale. Ce constat s'articule avec l'évolution démographique, les enjeux liés à la santé et les politiques de développement des territoires.
Cette réalité doit aujourd'hui être accompagnée par la mise en œuvre, à partir des territoires de proximité ruraux mais aussi urbains, d'actions partagées entre les Centres Sociaux et partenaires reconnus de la gérontologie.

Cela passe par un diagnostic partagé, favorisant la reconnaissance des acteurs et de leurs compétences qui favorisera une cohérence des projets sur les territoires.
La Bourgogne entend, pour mener ce travail, développer et favoriser son partenariat avec la CRAM, la MSA et les Conseils Généraux, à la fois sur l'ingénierie mais aussi sur la conduite d'actions avec les Centres Sociaux. (Extrait convention CNAV-FCSF).

Après les deux actions expérimentales menées en 2010, l'opération a été élargie à tous les Centres volontaires en 2011, 2012 et 2013 sous forme d'appel à projets. Parallèlement à cet appel à projets, la nouvelle expérimentation lancée en 2012 s'est poursuivie en 2013 et concerne 4 Centres en Bourgogne (2 sur la Côte-d'Or et 2 sur la Nièvre) qui s'engagent dans le cadre de cette convention de 2 ans (2012-2013) dans des actions globales de prévention du vieillissement sur leur territoire, en concertation avec tous les autres acteurs impliqués dans des actions en direction des personnes âgées.
Un bilan approfondi sera mené en 2013 pour une reconduction en 2014.
La démarche pourrait s'étendre à d'autres centres volontaires situés dans des zones prioritaires. L'expérience avec le centre de Gevrey-Chambertin ne sera pas reconduite en 2014, le centre n'étant pas en zone prioritaire. Trois rencontres se sont déroulées à PARIS afin de préparer les conventions entre la CNAV et les Fédérations des régions pilotes.

Un dispositif expérimental a également été initié dans la Nièvre pour favoriser la vie sociale des personnes de plus de 60 ans afin de lutter contre l'isolement. Il concerne 10 Centres Sociaux situés sur la partie Morvan. Celui-ci pourrait être élargi sur toute la Bourgogne en 2014 après évaluation et ajustement.

En 2013 une subvention a été à nouveau sollicitée pour permettre à l'Union Régionale de conduire les projets, celle-ci a été refusée.

Autres Participations et représentations

Assemblée Générale de la CRESS,
Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Dijon
Assemblée Générale de la Fédération de la Nièvre.
Signature officielle avec le Préfet des emplois d'avenir à la maison des Associations
Proposition du Préfet de siéger au Comité départemental de soutien à la parentalité (REAPP, CLASS, Point information famille, médiation familiale et parrainage de proximité). Ce comité a été installé en novembre 2013.
Accueil d'une directrice de centre social de la Martinique pour découvrir des projets de centre en France métropolitaine, 2 visites de centres ont été proposées (Dijon-Balzac et Pouilly).
En Juillet 2013, Dijon a accueilli la 1ère rencontre du réseau francophone des villes Amies des Ainés. La Fédération nationale, invitée à ce colloque pour présenter les actions en direction des personnes âgées développées dans les centres, a été représentée par Christian Bon.

RAPPORT FINANCIER

I. Attestation de présentation des comptes

II. Rapport financier

III. Compte de résultat 2013

Produits 2013 et Prévisionnel 2014
Charges 2013 et Prévisionnel 2014

IV. Bilan au 31 décembre 2013

V. Texte des Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de Présentation des comptes annuels de :

Association FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX & SOCIO-CULTURELS DE

Pour l'exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**122 066.87€**
Produits d'exploitation :	**174 182.25€**
Résultat net comptable :	**11 602.19€**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Talant
Le 29/04/14

Claude BERTHOUD
Expert-comptable diplômé

RAPPORT FINANCIER

Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du 15 Mai 2014.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier de la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Côte-d'Or relatif aux comptes ouverts le 1er janvier 2013 et clos le 31 décembre 2013.

Le total des recettes s'élève à **181 434,43 €**

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Rémunération des services :	27 472,90 €
Subventions d'exploitation :	80 972,50 €
Produits de gestion courante :	55 736,85 €
Produits financiers :	892,33 €
Produits exceptionnels :	6 359,85 €
Reprise sur provisions :	10 000,00 €

Les subventions

- Subvention Conseil Général (40 000 € en 2012)	50 000,00 €
- Subvention de fonctionnement CAF (5 000 € les années précédentes)	10 000,00 €
- Subvention du Ministère des Affaires Sociales	10 234,00 €
- Subventions FONJEP	10 738,50 €

La participation de l'Union Régionale, d'un montant de 10 792 € (9 000 € prévus, auxquels s'ajoutent 1 000 € de subvention exceptionnelle et 792 € au titre du FNDVA - Fonds National de Développement de la Vie Associative) provient de fonds émanant de subventions du Conseil Régional de Bourgogne et de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne. Elle correspond aux missions assurées par le délégué à un niveau régional.

Les charges de l'exercice s'élèvent à **169 832,24 €**

Les charges se décomposent de la manière suivante :

Achats :	311,54 €
Services extérieurs :	10 274,26 €
Autres services extérieurs :	48 473,15 €
Impôts et taxes :	1 591,00 €
Charges de personnel :	88 092,08 €
Autres charges de gestion courante :	4 082,00 €
Charges exceptionnelles :	1 820,68 €
Dotations :	15 187,53 €

Les dépenses non prévues sont compensées par des recettes équivalentes.

Les augmentations des postes Services extérieurs et Autres services extérieurs se justifient par les coûts liés au Congrès des Centres sociaux de Juin 2013, dont les frais des participants ont partiellement été pris en charge par la Fédération, ainsi que la mise en place de la journée d'étude « Animation de la Vie Sociale » (Repas et intervenants). Ces frais seront en partie compensés pas le Fonds Fosfora (pour les frais liés aux bénévoles).

Il est à rappeler également que le poste Service extérieur est diminué depuis 2011 de sa part « Loyer Immobilier », la Fédération étant logée gratuitement depuis Février 2011. La mise à disposition d'un bureau par la Ville de Dijon, dans la Maison des Associations, permet l'économie d'un loyer, de frais EDF et de chauffage.

L'exercice se termine par un bénéfice de 11 602,19 €.
Les augmentations de subventions du Conseil Général (de 40 000 € en 2012 à 50 000 € en 2013), ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales (de 5 000 € les années précédentes à 10 000 € en 2013) ont permis ce résultat d'exercice bénéficiaire.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant équivalent à 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans. Au 31 décembre 2013, la Fédération des Centres sociaux provisionne pour la retraite de ses deux salariés. Compte tenu de l'ancienneté actuelle des salariés, et de la valeur du point, ce montant global s'élève à 21 300 € (prime de départ + charges).

Cette prime de départ sera provisionnée à raison d'un 15ème par an et par salarié, à compter de leur 45ème anniversaire, et ce jusqu'à leur 60ème anniversaire (date de possibilité de départ à l'initiative du salarié). (*)

Total dotation aux provisions pour retraite 2013 : **4 450 €**
Total provision pour retraites à fin 2013 (cumul) : **16 200 €**

(*) Ajustements à réaliser en fonction de l'évolution des lois en cours

COMPTE DE RESULTAT 2013

PRODUITS

Cpte	Libellés	Prévisionnel 2013	PRODUITS	Prévisionnel 2014
70	**Rémunération des Services**	**13 650,00 €**	**27 472,90 €**	**17 800,00 €**
	Prix des services rendus	- €	315,00 €	- €
	Participation Union Régionale Conseil Régional de Bourgogne - MSA Bourgogne	9 000,00 €	10 792,00 €	14 000,00 €
	Convention Interface	1 350,00 €	1 372,00 €	1 400,00 €
	Remboursement de frais	500,00 €	1 391,90 €	900,00 €
	Service Civique	2 800,00 €	3 200,00 €	1 500,00 €
	Prestation formation fédérale	- €	1 020,00 €	- €
	Fosfora	- €	9 382,00 €	- €
74	**Subventions d'exploitation**	**80 730,00 €**	**80 972,50 €**	**80 950,00 €**
	Subvention CAF Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Subvention Département	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Subvention Minist. des Affaires Sociales	10 000,00 €	10 234,00 €	10 200,00 €
	Poste FONJEP Jeunesse et Sports	7 100,00 €	7 107,00 €	7 100,00 €
	Poste FONJEP	3 630,00 €	3 631,50 €	3 650,00 €
75	**Produits de gestion courante**	**53 500,00 €**	**55 736,85 €**	**70 000,00 €**
	Fonds mutualisé	5 000,00 €	2 500,00 €	20 000,00 €
	Cotisations des Centres Part	48 500,00 €	53 086,85 €	50 000,00 €
	Remboursement Habitat Formation	- €	150,00 €	- €
76	**Produits financiers**	**400,00 €**	**892,33 €**	**600,00 €**
	Intérêts LIB	400,00 €	892,33 €	600,00 €
77	**Produits exceptionnels**	**5 000,00 €**	**6 359,85 €**	**10 000,00 €**
	Reprise sur provision pour risques	- €	- €	10 000,00 €
	Produits exceptionnels exercices ant.	5 000,00 €	6 064,85 €	- €
	Quote part subvention investissement	- €	295,00 €	- €
78	**Reprise S/Amortis. Et Provisions**	**- €**	**10 000,00 €**	**- €**
	Reprise sur provision pour risques	- €	10 000,00 €	- €
	TOTAL DES PRODUITS	**153 280,00 €**	**181 434,43 €**	**179 350,00 €**
		- €	11 602,19 €	- €

COMPTE DE RESULTAT 2013

CHARGES

Cpte	Libellés	Prévisionnel 2013	CHARGES	Prévisionnel 2014
60	**Achats**	**1 000,00 €**	**311,54 €**	**800,00 €**
	Alimentation boissons	200,00 €	- €	200,00 €
	Petit équipement	300,00 €	42,90 €	200,00 €
	Fournitures administratives	500,00 €	268,64 €	400,00 €
61	**Services Extérieurs**	**6 905,00 €**	**10 274,26 €**	**4 595,00 €**
	Location matériel	1 005,00 €	1 025,57 €	1 005,00 €
	Maintenance	1 900,00 €	1 761,41 €	1 940,00 €
	Primes d'assurances	400,00 €	365,41 €	350,00 €
	Documentation	2 100,00 €	2 025,57 €	800,00 €
	Frais séminaires et colloques	1 500,00 €	5 096,30 €	500,00 €
62	**Autres Services Extérieurs**	**53 536,00 €**	**48 473,15 €**	**52 455,00 €**
	Honoraires	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Honoraires Visions Croisées	10 000,00 €	4 100,00 €	8 200,00 €
	Prestation Formation	600,00 €	1 243,84 €	500,00 €
	Hébergement internet	200,00 €	136,34 €	- €
	Frais SNCF	700,00 €	1 447,32 €	1 000,00 €
	Déplacements du personnel	3 800,00 €	3 073,59 €	3 800,00 €
	Autres frais de déplacements	500,00 €	542,72 €	500,00 €
	Déplacements des bénévoles	500,00 €	- €	300,00 €
	Missions réceptions	500,00 €	1 406,94 €	400,00 €
	Frais postaux	1 000,00 €	744,95 €	1 000,00 €
	Frais de télécommunications	1 900,00 €	1 807,47 €	1 900,00 €
	Services bancaires	36,00 €	38,70 €	40,00 €
	Cotisations FCSF et FOSFORA	32 000,00 €	31 967,28 €	33 000,00 €
	Adhésion SNAECSO	300,00 €	314,00 €	315,00 €
	Autres adhésions	- €	150,00 €	- €
63	**Impôts et Taxes**	**1 450,00 €**	**1 591,00 €**	**1 800,00 €**
	Taxe sur les salaires	- €	- €	- €
	Formation des salariés	- €	200,00 €	- €
	Uniformation	1 450,00 €	1 391,00 €	1 800,00 €
64	**Charges de Personnel**	**88 199,00 €**	**88 092,08 €**	**117 200,00 €**
	Rémunération du Personnel	62 000,00 €	61 926,47 €	82 000,00 €
	Charges sociales	26 000,00 €	25 971,82 €	35 000,00 €
	Médecine du travail	199,00 €	193,79 €	200,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**- €**	**4 082,00 €**	**- €**
	Versement Fosfora	- €	4 082,00 €	- €
67	**Charges exceptionnelles**	**- €**	**1 820,68 €**	**- €**
	Charges exceptionnelles diverses	- €	1 820,68 €	- €
68	**Dotations**	**2 190,00 €**	**15 187,53 €**	**2 500,00 €**
	Dotation aux amortissements	740,00 €	737,53 €	1 000,00 €
	Dotation pour risques	- €	10 000,00 €	- €
	Dotation provisions pour retraite	1 450,00 €	4 450,00 €	1 500,00 €
	Dotation autres provisions	- €	- €	- €
	TOTAL DES CHARGES	**153 280,00 €**	**169 832,24 €**	**179 350,00 €**
		- €	11 602,19 €	- €

FEDERATION DEPARTEMENTALE
des CENTRES SOCIAUX et SOCIO-CULTURELS de COTE d'OR

BILAN FINANCIER au 31 Décembre 2013

ACTIF			PASSIF	
Immobilisation		**1 208,27 €**	**Capitaux Propres**	
Brut :	11 911,05 €		Réserve de Trésorerie	9 299,39 €
Amortissement :	10 702,78 €		Fonds d'Investissement	5 713,80 €
Net :	1 208,27 €		CAF Subvention Investissement	885,00 €
			Quote part Subvention/Investissement	- 295,00 €
			Provision pour retraite	16 200,00 €
			Autre provisions pour risques	10 000,00 €
			Autres provisions pour charges	1 000,00 €
Créances de Fonctionnement			Exercices antérieurs	- 8 949,21 €
Produits à recevoir	27 067,95 €	**27 579,95 €**	**Résultat de l'exercice**	**11 602,19 €**
Charges constatées d'avance	512,00 €			
			Dettes de Fonctionnement	
Disponibilités		**93 278,65 €**	Charges à payer	25 075,95 €
Livret	67 345,71 €		Dettes sociales et fiscales	51 534,75 €
Compte courant	25 932,94 €			
		122 066,87 €		**122 066,87 €**

TEXTE

DES RESOLUTIONS

Présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 Mai 2014

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le compte-rendu de présentation des comptes du cabinet comptable, approuve dans toutes les parties les dits rapports.

Deuxième Résolution

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés.
Elle fixe le résultat de l'exercice à un bénéfice de 11 602,19 €

Résultat de l'exercice :	11 602,19 €
Report à nouveau :	- 8 949,21 €
Résultat à affecter :	11 602,19 €
Affectation : apurement du report à nouveau débiteur	
Report à nouveau :	- 8 949,21 €
Résultat du report à nouveau après affectation :	2 652,98 €

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Bureau et au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de maintenir le calcul du montant de l'adhésion pour l'année 2014, ainsi que le taux d'appel :

Pilotage + Logistique + Activité (plafonné à 400 000 € d'activité)
x 0,19 % (cotisation plafonnée à 1 300 €)

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration du 15 avril 2015 : le CA est reconduit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire du quatrième trimestre 2014.
Seront à pourvoir 7 postes dans le collège association, 4 postes dans le collège institution et 2 postes dans le collège professionnel. Un groupe projet est par ailleurs constitué.

Composition du Conseil d'Administration
Fédération des Centres sociaux de Côte d'Or

Élection Assemblée Générale du 28 mai 2013

Collège Association :
CORNU Joëlle (2011) – DELOINCE Pierre (2011) SURDON Maurice (2011) – PIERRET Jean Michel (2012)

Collège Institution :
DETOT Aleth (2011) – MERLE Jean Louis (2012) – **MENEY-ROLLET Anne Marie (2011)**

Collège Professionnel :
BOURCIER Marie Jo (2011) – DIHO Jean Pierre (2011) – SCHOUTITH Fabrice (2012) – ZAMMIT Jean-Pierre (2012)

LES MEMBRES ELUS EN 2011 SONT SORTANTS EN 2014

Membres de Droit :
Conseil Général de la Côte-d'Or, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales

Membres du bureau : (Élection Conseil d'Administration du 25 Juin 2013)

- ✓ Maurice Surdon : Président
- ✓ Jean louis Merle Vice Président
- ✓ Fabrice Schoutith Secrétaire
- ✓ Joëlle Cornu Trésorière
- ✓ Marie Jo Bourcier Membre
- ✓ Jean Michel Pierret Membre